

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois ne seront payés qu'en timbres-poste de 20 cent., envoyés avec une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 51 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
10 — — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans le Bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur du soir* :

Le retour des évêques dans leurs diocèses a produit sur les populations italiennes une impression favorable, et rien ne paraît devoir troubler la bonne harmonie des autorités civiles et religieuses. Les évêques rappelés au milieu de leurs ouailles manifestent d'ailleurs des sentiments de conciliation qui sont du plus heureux augure; le plus important d'entre eux, le cardinal-archevêque de Naples, vient adresser à son grand-vicaire, chargé de le suppléer pendant son éloignement, une lettre qui semble inspirée par un sentiment vraiment chrétien de charité et d'amour de la paix. Il faut espérer que l'exemple donné par Mgr Riario-Sforza sera suivi par tous les autres prélats. Le Saint-Père, de son côté, vient de donner une preuve manifeste de sa confiance dans l'avenir et dans l'efficacité des garanties stipulées au profit du Saint-Siège, en convoquant à Rome tous les évêques de la catholécité pour le 29 juin 1867, jour où le dixième anniversaire séculaire du martyre de saint Pierre doit être célébré dans la capitale du monde catholique.

Le parlement italien se réunira le 15 décembre. Les élections de la Vénétie sont un succès pour les opinions modérées et conservatrices. L'état de siège a pu être levé en Sicile. Le régime est actuellement complet dans toute la péninsule; l'affermissement du principe de l'autorité assure l'exécution complète de la

convention du 15 septembre, et, comme conséquence de cet acte diplomatique, le rapprochement du cabinet de Florence et de la cour de Rome.

La *Gazette de Florence* croit pouvoir assurer que M. Vegezzi a refusé, pour des raisons de santé, de se rendre à Rome, et que le gouvernement italien est à la recherche d'un diplomate de bonne volonté qui puisse se charger de cette mission délicate.

Une dépêche de Florence, du 5 décembre, annonce que cette mission aurait été confiée au conseiller d'Etat Okello et à l'avocat Maurizio, ancien secrétaire de M. Vegezzi.

L'*Osservatore romano*, du 5 décembre, déclare dénuée de fondement la nouvelle donnée par le journal *l'Italie* que le Pape ait pris l'initiative de nouvelles négociations avec le gouvernement italien relativement aux affaires religieuses italiennes. L'*Osservatore* déclare que le Pape ne ferme pas et ne fermera jamais les oreilles à des propositions qui lui seraient faites dans l'intérêt de la religion et de l'Eglise, mais qu'après tout ce qui est arrivé relativement aux choses religieuses, ce n'est pas au Pape à prendre l'initiative.

L'insertion de la note au *Moniteur*, relative aux préparatifs pour le rapatriement des troupes du Mexique, est peut-être une réponse à un passage du Message du président Johnson, dont une dépêche télégraphique a apporté l'analyse.

« La France, est-il dit dans ce passage, a annoncé l'intention de différer jusqu'au printemps

le départ de ses troupes du Mexique. Le gouvernement des Etats-Unis lui a adressé des observations à ce sujet. Il espère qu'elles seront prises en considération; que la France se conformera autant que possible à ses engagements actuels et répondra aux justes espérances de l'Amérique. »

La *Gazette de Vienne*, du 5 décembre, donne comme une nouvelle certaine venant de Compiègne, que l'Empereur Napoléon a informé M. de Metternich que le général Bazaine avait reçu l'ordre de traiter, en cas de retraite, les légionnaires autrichiens comme les troupes françaises, et d'assurer à ceux qui en exprimeraient le désir, le libre retour dans leurs foyers.

Les journaux anglais fournissent des détails sur la grande manifestation réformiste qui a eu lieu lundi à Londres. Tout s'est accompli dans le plus grand ordre, et à six heures, lorsque le programme de la journée a été épuisé, cette immense multitude s'est tranquillement et paisiblement dispersée sans que l'on ait eu à déplorer aucun de ces accidents que divers journaux, le *Times* entre autres, avaient prédit comme devant être le résultat d'une agglomération de masses aussi nombreuses.

La *Correspondance russe* annonce, d'après une dépêche d'Orenbourg, que Djuzak, la dernière forteresse de l'émir de Boukharie dans le bassin du Syr-Daria, a été prise d'assaut par les Russes, le 18-30 octobre, après un siège de cinq mois.

D'après la même feuille, l'émigration chi-

noise sur le territoire russe prendrait des proportions importantes, par suite de l'insurrection qui persiste dans la partie occidentale du Cæleste-Empire.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* constate que tous les gouvernements de l'Allemagne septentrionale ayant adhéré à l'invitation du cabinet prussien d'envoyer des délégués à Berlin, les conférences pour l'organisation du Parlement pourront commencer le 15 décembre.

Le même journal fait remarquer que le gouvernement de Hesse-Darmstadt seul n'a pas encore fait connaître officiellement son adhésion, et qu'il tarde également à introduire dans ses Etats les modifications destinées à harmoniser son administration avec les institutions unitaires.

Ce retard est considéré comme une preuve du mécontentement de la cour de Darmstadt. Le grand-duc avait primitivement demandé que le duché tout entier fût partie de la Confédération du Nord; mais la Prusse, s'appuyant sur le programme tracé par le traité préliminaire de Nikolsburg, n'a voulu admettre que la province de la Hesse supérieure, située au nord du Mein.

La *Gazette* donne les nouvelles les plus favorables sur la santé de M. le comte de Bismark, qui aurait pu reprendre déjà ses travaux et s'occuper avec son activité habituelle des affaires de l'Etat.

On écrit de Hanovre que la reine Marie a refusé de profiter de l'ordre donné par le gouvernement prussien de lui transmettre les

## FEUILLETON.

6

## LA MÈRE JEANNE.

(suite et fin)

Aucune croyance, aucun devoir, aucun respect, aucune discipline morale, n'avaient fortifié l'enfant, ne pouvaient sauvegarder le jeune homme. Helas ce n'était pas sa faute à lui... c'était celle de son siècle, ou plutôt de sa fatale éducation. Energie, talents, vertus, germes heureux qu'auraient développés le travail, tout avait été détruit en lui par l'oisiveté, par l'absence de toute espèce de contrainte et d'obstacle. Sa volonté était morte avant même de naître. Eût-il eu le désir de s'arrêter maintenant, Arthur ne le pouvait plus.

Pauvre mère Jeanne... elle était là qui regardait ! Ce fut avec une poignante douleur, avec un muet effroi qu'elle vit passer et repasser devant elle Arthur plus pâle encore chaque fois et plus enfiévré que jamais. Quand le souffle vint à manquer enfin à cette poitrine épuisée, quand ces yeux presque éteints se fermèrent, quand les forces trahirent ce fantôme couronné de roses, et quand il tomba, une femme se jeta tout-à-coup la foule et courut à lui, les bras ouverts, les yeux pleins de larmes. Ce ne pouvait

être qu'une mère qui venait sauver son fils : c'était la mère Jeanne !

Durant tout un mois, elle resta là, veillant sans trêve, priant sans relâche. Vingt fois, Arthur fut près de succomber; vingt fois, durant ces longues nuits d'angoisses, n'entendant plus de souffle derrière le rideau de l'agonisant, Jeanne crut voir le lugubre fantôme de la mort s'avancer vers le lit; quand se redressant tout-à-coup, elle s'écria, mais en regardant encore derrière elle avec épouvante :

— Mort, ne me le prends pas!... Je te le dis à toi... c'est mon fils!...

A travers ces limbes sombres, il passait par intervalles des échappées de soleil et des bruits joyeux. C'était une lettre du commandant François qui parlait pour la guerre d'Orient; il y avait comme une belle fanfare dans cette lettre. C'était le rire épanoui de Jacques, qui faisait sonner dans ses poches l'or mérité par le travail. C'était l'allégre et poétique chanson de Bernard, qui s'arrêtait à mi-chemin de l'atelier de Raphaël montant au Vatican, venait embrasser sa prétendue mère.

## VIII.

Arthur cependant fut sauvé, ou du moins le ciel lui accorda un sursis. Mais son existence devait com-

plètement changer à l'avenir. Tel était le rigoureux arrêt des médecins.

Arthur se résigna tout d'abord; la peur de mourir frissonnait encore en lui. Durant sa longue convalescence, il se laissa guider pas à pas dans le bon chemin par la mère Jeanne, qui dorénavant ne le quitta plus. Moins le mot, qu'elle n'avait pas encore dit, qu'elle ne devait dire jamais, Jeanne fut la mère d'Arthur, tout-à-fait sa mère : il s'agissait de son salut !

La Providence aussi parut vouloir venir en aide. Sur la route pavée de bonnes intentions qu'il suivait maintenant, Arthur eut l'heureuse chance de rencontrer une belle et douce jeune fille qui, par un charme jusqu'alors inconnu, parla tout de suite à son âme. Restait seulement à plaire à Madeleine, et surtout à mériter le consentement de son père.

Madeleine était une de ces blondes vierges aux yeux bleus, comme on n'en retrouve que sur les toiles de Fra Angelico, le peintre idéaliste. Dieu lui-même aurait voulu placer sur le chemin d'Arthur l'ange du pardon, qu'il ne lui aurait pas donné d'autres traits. Tout était transparence et poésie en elle; tout semblait tendresse et charité. Elle parut d'abord s'intéresser au jeune convalescent; il était si faible et si pâle, qu'en le voyant errer au bras de la mère Jeanne parmi les feuilles mortes dont l'au-

tomne semait alors les chemins, on pensait tout aussitôt au jeune malade de Millevoye ! Le sympathique et chaste sourire de Madeleine encouragea donc les premières espérances d'Arthur, mais était-ce autre chose qu'une simple pitié ?

En reprenant des forces, en perdant de plus en plus la crainte de la mort, Arthur reprit toute sa présomptueuse apparence.

— Elle sera ma femme!... se dit-il; comment en pourrait-il être autrement?... Je suis si riche.

Non, mon pauvre Arthur, non, tu ne l'es plus ! Cet avantage, le seul que tu possédasses, est le plus fragile de tous. Tes millions étaient passablement ébréchés avant ta maladie; durant ce temps le désordre de tes affaires a considérablement accéléré ta ruine. Elle est aujourd'hui presque complète : un mot de ton notaire suffira pour t'apprendre la vérité.

Et le père de Madeleine est riche, très-riche. Bien qu'il sache faire la part de l'intelligence et de l'avenir, c'est un homme à exiger néanmoins que son gendre ait de la fortune, alors surtout que, comme Arthur, il ne se recommande par aucun autre mérite.

— Soit ! je redeviendrai millionnaire ! dit Arthur avec une éphémère et sombre énergie qui fait tréssaillir la mère Jeanne. Pour la première fois depuis

sommes nécessaires pour l'entretien de sa maison, sur les fonds de la caisse privée du roi Georges, dont les Prussiens ont pris possession. Le club des Anglais de Hanovre a recueilli une somme considérable qui sera mise à la disposition de Sa Majesté en cas de besoin. Plusieurs notables et bourgeois se sont engagés par écrit à mettre leur fortune à la disposition du roi Georges.

Les bruits relatifs à des mesures militaires prises sur leurs frontières par la Russie et l'Autriche continuent à circuler malgré tous les démentis donnés.

L'Autriche est disposée à accepter le système monétaire français et le système métrique.

On lit dans le *Moniteur* :

Les espérances qu'avait fait naître la tournure favorable des événements de Crète ne se sont pas entièrement réalisées. L'insurrection indigène terminée, une période d'apaisement et de pacification s'ouvrait déjà pour ce malheureux pays, quand des aventuriers de toutes nations, recrutés en partie dans le royaume de Grèce, en partie dans les anciennes bandes de Garibaldi, transportés à Syra d'abord, et ensuite de cette île dans celle de Candie, sur quelques petits vapeurs de commerce grecs à marche rapide qui se sont faits les pourvoyeurs de l'insurrection, sont venus y apporter de nouveaux éléments d'agitation. Ces bandes étrangères se sont établies dans la partie montagneuse et inculte du pays, où elles se sont dispersées de manière à y soutenir pendant quelque temps une guerre de partisans, rendue possible par les approvisionnements qui leur arrivent de Syra, en déjouant la surveillance de la croisière ottomane.

Quant à la population de l'île, elle a, comme nous le disions il y a quelques jours, fait presque partout sa soumission et profite de l'amnistie habilement octroyée par Mustapha-Pacha; les paysans sont rentrés dans leurs foyers et s'occupent paisiblement des travaux de la récolte. Seuls, quelques Epitropes ou quelques chefs particulièrement compromis cherchent encore à tenir la campagne.

Quoi qu'il en soit, tout porte à croire que ce dernier effort de la rébellion, auquel la partie saine de la population candiotte n'a aucune part, ne parviendra pas à ramener dans l'île de Crète une nouvelle ère de malheurs et de ruines, au moment même où la paix et le calme commencent à y renaître, et que les bandes étrangères isolées et sans appui dans le pays renonceront promptement à une lutte dont l'issue ne saurait être douteuse. Il faut espérer que les autorités ottomanes, bien inspirées, persisteront dans le système de modération auquel, jusqu'ici, elles ont eu la sagesse de demeurer fidèles.

bien longtemps son fils va sortir seul : elle le suit de loin. Elle le voit gravir un escalier monumental, entrer sous un péristyle à colonnes et disparaître enfin dans une sorte de temple tout à la fois antique et moderne. En effet, le culte qu'on y pratique est de tous les temps. Ce palais, c'est la Bourse ! mot sans signification pour la mère Jeanne, mais que l'instinct maternel lui fait répéter cependant avec effroi.

La première période fut heureuse pour Arthur : la chance accueille souvent le joueur nouveau par quelques perfides faveurs. Arthur gagna donc d'abord... gagna beaucoup ; mais par cela même, ses anciennes habitudes recommencèrent de plus belle. Ce fut en vain que la mère Jeanne hasarda quelques représentations : elle n'était pas la mère d'Arthur ! Et quand bien même, Arthur n'eût pas écouté sa mère !...

L'existence de la pauvre paysanne ne fut plus alors qu'un long supplice. Chaque matin ou plutôt chaque midi, Arthur se relevait à grand peine, brisé qu'il était chaque jour d'avantage encore par les fatigues de la veille. Il lui fallait un effort désespéré pour se tenir debout, pour s'habiller, pour sourire. Spectre vivant, il sortait alors avec une rose à la boutonnière. La Bourse le prenait d'abord et le galvanisait de ses ardentes fièvres. Ensuite, soit que le

Nous empruntons ce qui suit à une correspondance adressée de Paris, le 4 décembre, à l'*Union de l'Ouest* :

On remarque dans les hautes sphères officielles des préoccupations sérieuses, des embarras visibles ; les questions de Rome, du Mexique et de la réorganisation de l'armée restent trois grosses difficultés dont on n'a pas encore trouvé moyen de sortir avec succès.

Les ministres, dit-on, pressent beaucoup l'Empereur de prendre, dans le conseil de mercredi prochain, une résolution au sujet de la réforme militaire ; mais sera-t-on en mesure ? Les opinions passent pour être très-divisées dans la commission. Le maréchal Canrobert se montre, assure-t-on, le plus ardent à soutenir les plans de l'Empereur.

Le bruit de l'embarquement de Maximilien a de nouveau circulé aujourd'hui ; nous saurons, par le prochain paquebot, à quoi nous en tenir.

Le marquis de Moustier est de retour de l'excursion qu'il vient de faire en Franche-Comté pour visiter les travaux du magnifique château qu'il fait construire. Ce ministre passe pour être en faveur auprès de l'Impératrice et n'être point opposé à son projet de voyage à Rome, lequel serait, à ce qu'on prétend, très-vivement combattu par d'autres ministres.

Il y a cependant des officieux qui prétendent que le marquis de Moustier pourrait avoir peu de chances de rester longtemps au ministère des affaires étrangères.

On annonce que le successeur de Mgr Pavy, à Alger, aura le titre d'archevêque ; deux évêques seront nommés en même temps, pour les sièges de Constantine et d'Oran, dont l'érection a été décidée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans la *Patrie* :

Le nombre des vaisseaux, des frégates et des transports à vapeur qui ont reçu l'ordre d'armer pour concourir au rapatriement du corps expéditionnaire français au Mexique est aujourd'hui de vingt-cinq. Le commandement de ces bâtiments de guerre a été donné à des capitaines de frégate, qui viennent tous de partir pour les différents ports d'armement.

Les marins qui doivent former les équipages des navires ont été embarqués mardi et mercredi.

Des instructions ont été transmises au gouverneur de la Martinique, afin qu'il prenne toutes ses dispositions en vue de l'arrivée de la flotte de transport qui, à l'aller et au retour, doit faire relâche à Fort-de-France.

gain l'eût enivré, soit que la perte fit naître en lui le besoin de s'étourdir, il se jeta à corps perdu dans la dissipation quotidienne qui déjà l'avait conduit une fois aux portes du tombeau. Souvent même elle se prolongeait jusqu'au matin, et jusqu'au matin la mère Jeanne attendait à la porte.

Cependant Arthur disait aimer Madeleine ! Cependant il semblait à la veille d'obtenir sa main ! Cependant la mère Jeanne l'entendait répéter :

— Madeleine est le bon ange qui seul peut me faire vivre... si je ne l'obtiens pas, c'est la mort !

Une nuit que ses amis retenaient Arthur à la Maison-Dorée, et que la mère Jeanne, suivant son habitude, pleurait et priait en bas sur le boulevard, elle vit une voiture s'arrêter à quelques pas de là. Deux personnes l'occupaient, un vieillard, puis une jeune fille... Madeleine !

Le vieillard descendit, et étendant le bras vers la vitre flamboyante, il dit à sa fille :

— Oisiveté, désordre !

Allons maintenant voir l'autre ! et il jeta quelques mots au cocher, qui repartit aussitôt.

— Où vont-ils donc ainsi, se dit la mère Jeanne atterrée ; quel est donc cet autre ?

Emportée par un secret pressentiment qui précipitait sa marche, elle suivit la voiture.

On pense que l'embarquement à la Vera-Cruz du corps expéditionnaire pourra avoir lieu à l'époque prévue par le maréchal Bazaine, c'est-à-dire vers la fin de janvier ou les premiers jours du mois de février prochain.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Le steamer anglais *la Seine* ayant rapporté une assez forte somme d'argent du Mexique, on a cru, de l'autre côté du détroit, qu'elle provenait d'une remise du gouvernement. Les journaux qui se sont faits les interprètes de cette erreur avaient oublié que la production du pays consiste surtout en barres et piastres d'argent qu'on exporte pour solder les acquisitions de marchandises. La cargaison d'argent de la *Seine*, comme celles qu'apportent presque tous les paquebots de la Compagnie transatlantique, appartient à un grand nombre de négociants du pays qui opèrent ainsi leurs remises.

— On assure, dit l'*Opinion nationale*, que les préfets insistent pour recommander une prompt solution de la réforme militaire, qui préoccupe très-vivement l'opinion dans les départements.

— On lit dans la *Gazette des Campagnes* :

« La hausse des céréales a fait de nouveaux progrès cette semaine, à l'étranger, ainsi qu'en France. Nous avons exposé, la semaine dernière, les faits et les documents qui nous portent à croire que cette hausse n'a pas dit son dernier mot. Si, outre les 9 millions d'hectolitres que peut exporter la Russie méridionale, on évalue au même chiffre ceux qui peuvent venir de la Hongrie, des Principautés Danubiennes, de la Pologne, on a un stock d'exportation de 14 millions d'hectolitres. Amplifions-le d'un quart, d'un tiers même ; admettons 18 à 20 millions d'hectolitres. Mais si nous comparons ce stock aux seuls besoins de l'Angleterre, qui sont de plus de 15 millions, et aux besoins de la France, de la Belgique, de la Suisse, il est clair que l'offre n'égalera nulle part la demande, et que le commerce étranger nous fera la loi. Déjà les Anglais achètent partout, et s'assurent des cargaisons à livrer, soit avant l'hiver, soit au mois de mai, après la réouverture de la navigation dans la Baltique et dans la mer Noire. Ils comptent que l'Europe occidentale sera obligée de leur racheter ces énormes quantités ; et, il n'est pas à supposer qu'ils les revendent, sans un gros bénéfice, à nos meuniers et à nos boulangers.

» Qu'avons-nous besoin de le redire, le fameux excédant dont on nous parlait au printemps dernier, était une illusion de nos libres-échangistes, et les cultivateurs qui, dupés par cette illusion, ont vendu leur blé aux Anglais, 14 à 16 fr. l'hectolitre, pour le voir racheter par des Français, 24 fr. aujourd'hui, comprendront-ils dorénavant que l'esprit de

Les chevaux ne tardèrent pas à s'arrêter devant la fabrique de Jacques.

Jacques a maintenant une fabrique. Dans cette fabrique il y a un atelier pour son frère Bernard. Bien qu'il soit très-tard, la fenêtre de cet atelier brille aussi, mais d'une douce et pure lumière. Comme devant la Maison-Dorée, le père de Madeleine étend le bras ; mais cette fois il dit à sa fille :

— Travail, avenir ! et ton choix ne pourrait être douteux.

IX.

Le lendemain au matin, la mère Jeanne arrivait à la fabrique de porcelaine.

Elle écouta à peine Jacques qui lui apprenait cependant que François venait d'être nommé colonel après la bataille d'Inkermann. Elle monta rapidement à l'atelier de Bernard.

Bernard donnait le dernier coup de ciseau à une blanche statue, sur laquelle, artiste jaloux, il s'efforçait de jeter un voile.

Mais Jeanne avait déjà reconnu Madeleine... Madeleine aussi gracieuse, aussi sésaphique, aussi belle en marbre qu'elle l'était en réalité !

Jeanne n'eut pas de peine à faire parler Bernard. Pourquoi n'aurait-il pas tout dit à celle qu'il croyait sa mère ? Ne devait-il pas penser, du reste, que Ma-

deleine lui était inconnue ? Il avoua donc que son ambition, que son génie, que tout cela, depuis l'année, n'avait qu'un but, celui d'obtenir la main de Madeleine !

— O mon Dieu ! gémit-elle du plus profond de son cœur maternel, si mon Arthur apprend la vérité, tout est perdu !

Pauvre mère Jeanne ! encore quelques minutes et Arthur n'ignorera plus rien ! Oh ! ce fut un terrible jour pour la mère Jeanne ! Arthur précisément perdu... presque tout perdu ! Le mal qui le tourmentait sourdement arrivait à son paroxysme.

La perte de Madeleine, c'était la dernière de son ciel qui tombait, c'était sa suprême espérance brisée sans retour.

— Oh ! s'écria-t-il avec un farouche éclat de désespoir, oh ! le jour où elle sera sa femme, je mourrai de vivre !

Quant au prince Amédée, duc d'Aoste, on parle beaucoup de son mariage avec la jeune princesse de la Cisterna.

Les la Cisterna sont les seuls princes qui aient en Piémont. Ce sont de puissants seigneurs du pays de Verceil. Ils donnent à leur fille un dot de près de 1 million de rentes. Beaucoup se rappelleront qu'en 1821, un prince de Cisterna fut uni à Charles-Albert comme comte de Bonaro, et fut exilé. Cet exilé a eu un fils, ce fils a épousé une demoiselle de Mérode, et ce mariage est née la jeune fille destinée au duc d'Aoste. Cette jeune fille est nièce de M. de Mérode ; elle a sauté, étant enfant, sur les genoux de M. de Montalembert.

— Le *Great-Eastern*, qui, l'été dernier, permit de relier par un câble électrique l'Europe à l'Amérique, va bientôt arborer le pavillon français et servir encore à mettre les Etats-Unis en rapport plus direct avec la France pendant l'Exposition de 1867. Nous aurons à Brest ou à Cherbourg, c'est-à-dire à quelques heures de Paris, ce colossal navire qui, aménagé pour 3,000 passagers, 2,000 tonnes, se charge d'amener, en promenant sur les vagues, qui n'ont pas la puissance de le secouer, une moyenne de 20,000 voyageurs.

On travaille avec une ardeur fébrile à l'installation intérieure de ce colossal transport qui doit commercer ses voyages dans les premiers jours de mars pour répondre à l'impatience des Américains, qui s'inscrivent par foule dans toutes les agences maritimes, suffisantes, car on estime à plusieurs centaines de mille les futurs visiteurs arrivant au pays seul.

Cette invasion du monde entier devient menaçante, et les Parisiens, effrayés, se promènent, comme dans les villes d'eau, à la place aux étrangers et à prendre à leur bâton de touriste.

On dit, enfin, qu'on prépare déjà des

de plaisir pour aller visiter le géant de la mer qui a des bateaux à vapeur pour chaloupes, et dans lequel le grand hôtel de la Paix et celui du Louvre pourraient danser une sarabande.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Un fâcheux accident est arrivé mercredi soir, aux portes de Beaufort, à un de nos concitoyens, M. Vellé, entrepreneur de messageries de Saumur pour les marchés environnants. Il conduisait sa voiture, assis sur l'un des brancards, quand tout-à-coup la sous-ventrière vint à se rompre. Cette rupture occasionna une secousse qui fit perdre l'équilibre au sieur Vellé. Il tomba sur la route; l'épaule porta le poids de cette chute et fut démise; la jambe gauche se trouva presque engagée sous une des roues; heureusement elle ne fut pas brisée, mais les chairs furent horriblement mutilées. En ce triste état, M. Vellé a été conduit aussitôt à la gare de La Menitrie et ramené par le chemin de fer à Saumur, où il a reçu les soins de M. le docteur Deperrrières.

Le *Phare de la Loire*, de lundi, contient le relevé général des souscriptions recueillies pour la médaille offerte à la veuve du président Lincoln.

Le département de Maine-et-Loire y figure avec les chiffres suivants, représentant des souscriptions à 10 centimes :

Saumur,	414
Angers,	60
Chalonnnes,	2
Total,	476

Le total général des souscriptions recueillies est de 44,554 fr.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Un roulier de la carrière de l'Hermitage a failli être tué lundi, 3 décembre, à l'entrée du chemin de Saint-Léonard.

Cet homme voiturait des planches. Il était monté dans sa charrette et, visiblement ému, il cherchait à exciter son cheval autant qu'il l'était lui-même. L'animal, faisant un mouvement brusque, tira les rênes, qui échappèrent aux mains incertaines de son guide, et, ne se sentant plus retenu, il prit sa course dans le chemin de Saint-Léonard, par les angles qui contournent derrière le Lycée. Le roulier fut lancé en avant sur la voie, et l'une des roues lui passa sur la figure et sur la poitrine.

On s'empressa de le relever et de lui donner les premiers soins. Un médecin accourut : fort heureusement les blessures, quoique graves, ne sont pas mortelles. Une partie de la

joue gauche emportée et une fracture derrière la tête furent constatées.

Le blessé a été transporté à l'hôpital.

Quant au cheval, dont la course insensée continuait pendant ce temps, il n'a pu être arrêté que devant l'Ecole normale. La route était jonchée de planches qu'il avait semées sur son passage.

L'accident est arrivé à trois heures trois quarts environ, quelques minutes avant quatre heures, moment où le chemin de Saint-Léonard est plein d'enfants sortant, les uns du Lycée, les autres de l'Ecole des frères.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt qui fixe un des points les plus vivement débattus dans la question des titres nobiliaires ou réputés tels.

MM. Tripiet de Lagrange demandaient la cassation d'un arrêt de la cour d'Angers, et ils l'ont obtenue en vertu de cette jurisprudence :

D'après les anciens usages, le possesseur d'un fief ou terre noble pouvait, sans autorisation royale, ajouter à son nom patronymique le nom de la terre, et par suite d'une longue possession, ce surnom s'incorporait au nom patronymique, et constituait ainsi le nom qui appartenait à la famille.

De même, les familles roturières prirent l'habitude de distinguer entre elles les différentes branches qui les composaient, par l'addition du nom d'une terre possédée par chacune de ces branches.

Le nom, ainsi constitué, devenait le patrimoine de la famille, sans qu'il fût nécessaire que l'autorité royale intervint pour les consacrer.

En conséquence, l'arrêt qui, tout en reconnaissant la possession du nom et du surnom, déclare qu'une famille n'a pas le droit de les porter, parce que nulle ordonnance royale n'a consacré cette possession, se met en opposition avec les anciens usages ci-dessus mentionnés et consacrés par la législation nouvelle.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Nous annonçons, il y a huit jours, la formation d'une administration municipale à Tours. L'Empereur a signé mercredi le décret qui la constitue définitivement.

« Ainsi va finir l'interrègne municipal, dont notre ville appelait le terme avec instance et qu'avec elle nous nous félicitons de voir enfin cesser. Le provisoire nuit à une foule d'intérêts et ne profite à personne.

« C'est une œuvre délicate et laborieuse que M. le préfet a fort heureusement accomplie. Espérons qu'elle sera durable. »

La cour d'assises de la Vienne, dans son audience du 5 décembre, a condamné Lami-

rande à dix années de réclusion et à 100 fr. d'amende, pour détournement d'une somme de 700,000 fr. au préjudice de la succursale de la Banque de France à Poitiers.

Le même jugement le condamne encore aux frais envers la partie civile, et donne acte à la Banque de France des réserves qu'elle fait de se présenter devant telle juridiction qu'il appartiendra pour recouvrer les sommes qui lui sont dues. La contrainte par corps est fixée à deux ans.

On lit dans le *Journal de la Vienne* du 1<sup>er</sup> décembre :

« Avant-hier, les voyageurs d'un wagon de troisième classe de l'un des trains de Niort à Poitiers ont été soumis à une émotion fort naturelle.

« Parmi les personnes que contenait cette voiture, se trouvait une famille composée du père, de la mère, d'une fille et d'un tout jeune enfant; le père, le sieur Sauzeau, ancien employé de la Compagnie à Luzignan, allait prendre un nouveau poste à Villeperdue. Fatigués, ces braves gens dormaient, et pendant leur sommeil, l'enfant, avec le besoin de locomotion qui est le propre de cet âge, jouait à la portière. Trouva-t-il le moyen de tourner la boucle servant à la fermer? la portière, mal assujettie, a-t-elle d'elle-même cédé à ses efforts? toujours est-il que tout-à-coup on entendit un cri; la portière était ouverte, l'enfant venait de tomber sur la voie.

« Le père s'éveille en sursaut, et son premier mouvement est de s'élaner après son enfant; fort heureusement d'autres voyageurs le saisissent et le retiennent, car il est probable qu'il se fût tué dans son élan. Chacun se penche aux ouvertures du wagon, cherchant par ses cris à avertir le conducteur; ces cris sont entendus des voitures voisines et répétés de proche en proche; mais ils ne parviennent pas d'abord jusqu'à la tête du convoi, et l'on fait ainsi plusieurs kilomètres avant que le mécanicien, enfin averti, puisse arrêter la marche du convoi.

« Pendant tout ce temps, on se figure le spectacle que présentait le compartiment d'où l'enfant était tombé : la mère au désespoir; le père qu'il fallait retenir de vive force.

« Le train pourtant s'arrête; la famille éplorée descend et avec les agents de la Compagnie se hâte de remonter la voie, à la recherche du pauvre petit que l'on croyait mort.

« Il y a des hasards vraiment miraculeux : l'enfant a été retrouvé sain et sauf, car on peut bien appliquer ce mot à celui qui échappe à un pareil danger et qui en est quitte pour une légère égratignure, ce à quoi se borne, paraît-il, pour le petit imprudent, les conséquences de sa terrible chute. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

L'*International* nous apprend qu'on craint à Liverpool des troubles de la part des Irlandais, si nombreux dans cette ville, troubles qui seraient suscités par des émissaires féniens.

Dans la journée de mardi, la police de Dublin a opéré de nouvelles arrestations et saisi des armes et des munitions.

On lit dans le *Moniteur* :

Voici un nouvel acte de rébellion à ajouter à ceux que nous avons déjà signalés à bord des bâtiments affectés au transport des coolies :

Le trois-mâts *Eugène-et-Adèle*, parti de Macao le 4 octobre pour la Havane avec un chargement de 466 émigrants chinois, a relâché le 14 au cap Saint-Jacques, à la suite d'une révolte de ses passagers.

Le 10, une bande de Chinois se rua inopinément sur le matelot de garde, le désarma et voulut s'emparer des armes. Le second s'avança alors vers les révoltés, dans l'espoir d'apaiser le mouvement sans effusion de sang; mais il fut terrassé, désarmé et blessé dangereusement. Le capitaine tomba également atteint d'une balle au côté. Le lieutenant Mazières, sentant qu'un acte de vigueur était devenu indispensable pour comprimer la révolte, commanda le feu. Treize rebelles furent tués, et l'on mit les meneurs aux fers. Mais le capitaine ayant succombé le lendemain à sa blessure, et l'état du second inspirant quelques inquiétudes, M. Mazières s'est décidé à relâcher à Saïgon.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain dimanche 9 décembre, représentation extraordinaire :

1<sup>o</sup> **Un Service à Blanchard**, vaudeville;

2<sup>o</sup> **Le Supplice d'une femme**, comédie. — M<sup>lle</sup> DOCHE, premier sujet du théâtre du Vaudeville, remplira le rôle de Mathilde; M<sup>lle</sup> ARMAND, du théâtre de l'Odéon, celui de M<sup>lle</sup> Larcey; M. MONROSE, artiste de Paris, celui de M. Dumont.

3<sup>o</sup> **Croque-Poule**, comédie-vaudeville, du Gymnase. M<sup>lle</sup> DOCHE jouera le rôle de Louise, qu'elle a créé à Paris.

Bureaux à 6 h. 3/4. On commencera à 7 1/2. A 8 h. 1/2 le *Supplice*.

Nous annonçons à nos lecteurs un nouvel ouvrage très-curieux et fort intéressant de M. Décembre-Alonnier, c'est le *Dictionnaire de la Révolution française*. On comprendra facilement toute l'importance de cet ouvrage, par l'aperçu suivant des matières qu'il renferme :

1<sup>o</sup> L'histoire générale de la Révolution française disposée par ordre alphabétique; — 2<sup>o</sup>

— Arthur !... s'écria la mère Jeanne.

Et, se jetant à ses pieds et se traînant à ses genoux, elle voulut lui apprendre enfin toute la vérité.

— Ne me dites pas cela ! interrompit follement le jeune homme; ne me dites pas cela, madame, où je vous maudrais ! Car si vous m'aviez laissé dans le berceau du pauvre, j'aurais eu, l'énergie du travail, le stimulant de la pauvreté, l'ambition de l'avenir... je serais heureux aujourd'hui... je serais le bien-aimé de Madeleine !

X.

A partir de ce jour, Arthur évita celle qu'il savait être sa mère. Ce fut, ce devait être la punition de la mère Jeanne. De loin, à l'écart, elle assistait à l'agonie physique et morale de son fils, dont la ruine achevait de se consommer, dont l'existence désormais avait ses jours comptés.

La mort évidemment rôdait autour de la maison. Aussi la mère Jeanne s'était-elle dit avec une sombre résolution :

— Je ne bougerai plus d'ici, je veille sur ses jours; j'en réponds à Dieu !

Il y eut un jour cependant où la mère Jeanne fut bien obligée de sortir. C'était la grande fête de l'exposition universelle. Jacques, le fabricant. M. Jacques venait d'obtenir la grande médaille d'honneur...

M. Jacques était décoré.

Il fallait bien que maman fût là en robe de soie et en beau bonnet à rubans. Quand elle vit son fils traverser triomphalement l'immense arène, quand elle entendit retentir son nom, que salua l'Europe entière; quand une voix qui dominait toutes les voix, proclama que c'était encore là un simple artisan arrivé par le travail, oh ! pour un instant la mère Jeanne oublia toutes ses douleurs et fut fière.

Mais voici qu'on l'entraîne de nouveau, toujours en grande toilette, toujours au milieu d'une grande foule et d'un grand bruit. Elle se trouve sur un balcon tout tapissé de drapeaux et de banderoles. C'est le balcon de la fabrique de Jacques : il donne sur le boulevard, où vont défiler des phalanges héroïques. C'est le retour de l'armée d'Orient. Oh ! vous vous en souvenez tous, n'est-ce pas, de cette sublime journée nationale ? Pas une main qui n'applaudisse, pas un cœur qui ne batte, pas un œil qui ne soit humide, pas une voix qui ne crie bravo à ces glorieux enfants de la patrie qui reviennent de si loin et qui ont tant combattu, tant souffert et qui resplendent si fièrement aujourd'hui sous l'aurole de la victoire.

Mais quel est donc, là-bas, sur ce cheval cabré, sous cette avalanche de couronnes... quel est donc

cet officier supérieur dont le bras est encore en écharpe, et qui, d'un air si magnifiquement triomphant, sourit à l'invasion des gamins enthousiastes qui grimpent à lui pour enfler à son sabre une couronne de plus ? Eh, parbleu ! c'est le général François.

Encore un qui vient d'arriver au sommet, rien que par lui-même et sans le secours de l'argent.

Oh ! mère Jeanne... mère Jeanne... sans la fatale pensée de certaine nuit, sans le remords qui, malgré tout l'assise de ses craintes. Oh ! comme tu serais glorieusement heureuse aujourd'hui, entre tes deux fils triomphants... entre le grand industriel et le vaillant général, qui, loin de rougir de leur mère, la ramènent glorieusement aux yeux de tous, comme le plus beau trophée de leur fortune et de leur gloire.

Et puis, nouvelle surprise... à la fabrique, on retrouve le petit frère Bernard... Il vient d'avoir le grand prix de Rome... il rayonne de bonheur à côté de Madeleine... il a la main dans sa main... c'est le jour du mariage.

A cette vue, la mère Jeanne se souvient soudainement d'Arthur, qui doit tout savoir maintenant. Elle s'élance au-dehors, inquiète, éperdue... elle arrive en courant à l'hôtel Durantais... sans s'arrêter, elle traverse plusieurs salles qui sont en train de dégarnir

les huisseries... elle arrive à la porte de la chambre d'Arthur.

— Fermée... Mon Dieu, fermée !...

Elle frappe follement... et rien ne lui répond. Elle frappe encore, et toujours le plus profond silence. C'en est fait. La mère Jeanne pousse un cri perçant, et...

X.

... se réveille !

Egarée, alourdie, doutant encore comme au sortir d'un rêve terrible, elle regarda autour d'elle.

Elle est encore assise dans l'âtre aux fantastiques apparitions; mais un rayon de soleil matinal égaye maintenant la chaumière. Les deux enfants se réveillent à leur tour en souriant dans les berceaux. La porte s'ouvre légèrement et poussée en dehors. C'est M. le curé.

— Eh bien mère Jeanne..., la mauvaise pensée d'hier soir ?

— Evanouie, sans retour M. le curé, votre prière nous a porté bonheur et le bon Dieu qui l'entendait sans doute, a bien voulu m'envoyer un songe qui se réalisera peut-être un jour, mais qui du moins, aura servi à m'éclairer. Nous sommes en 1857, M. le curé : mon fils est pauvre, c'est vrai, mais il a le travail, il a l'avenir !

CH. DESLYS.

La Biographie complète de tous les hommes qui ont pris part, à un titre quelconque, à la Révolution française, et qui se sont rendus plus ou moins célèbres par leurs talents, leurs fonctions, leurs malheurs, leur courage, leurs vertus ou leurs fautes, etc. ; — 3° Histoire générale des divers corps parlementaires qui se sont succédés pendant la Révolution ; — 4° Histoire générale des Associations et Clubs de Paris et des départements, tels que les clubs des Jacobins, des Cordeliers, des Feuillants ; — 5° Histoire de la presse ; cette partie comprendra l'histoire des principaux journaux de l'époque ; une étude sur les livres, pamphlets, brochures, publiés pour et contre

la Révolution ; — 6° Etudes sur les doctrines politiques, philosophiques et religieuses produites par la Révolution ; — 7° Lexique des mots nouveaux créés par la Révolution, tels qu'Aboyeurs, Sans-Culotte, Terroristes, etc. ; — 8° Parallèle entre l'état de la France sous la monarchie et sous la Révolution : Administrations civile, militaire et religieuse ; finances ; impôts ; industrie ; commerce ; agriculture ; instruction publique ; beaux-arts ; littérature et théâtres ; — 9° Histoire des corporations religieuses qui existaient à l'époque de la Révolution : nombre de leurs membres ; constitutions et statuts ; fortune territoriale et revenus ; — 10° Histoire de la noblesse ; droits

fiscaux et seigneuriaux ; privilèges ; titres ; armoiries ; — 11° Histoire de la prison d'Etat ; — 12° Institutions révolutionnaires ; suppressions des provinces et divisions de la France en départements, districts et cantons ; établissement des municipalités ; création du jury, des justices de paix, tribunaux révolutionnaires, etc. ; — 13° Fastes militaires de la Révolution ; — 14° Une table synoptique, chronologique et générale, placée à la fin de l'ouvrage facilitera les recherches et la coordination des matières.

Une foule de gravures, d'après les dessins du temps, des autographes, des sceaux, des pièces curieuses viennent éclairer le texte.

Le DICTIONNAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE formera DEUX CENTS LIVRAISONS grand in-4°, ornées de magnifiques gravures par nos principaux artistes, au prix de 10 CENTIMES LA LIVRAISON. — Le fascicule de cinq livraisons brochées, 50 c. — Il paraît deux livraisons par semaine : le Mardi et le Vendredi. En vente à Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

On peut souscrire pour 10 fascicules, en adressant un bon de six francs sur la poste, à l'ordre de M. Décembre-Alonnier, 20 rue Souger, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE

Huit beaux chênes et neuf bouillards, complantés sur la ferme de l'Erable, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>r</sup> CLOUARD. (570)

**FOURS A CHAUX**  
A VENDRE.

1° Le four à chaux de Sainte-Elisabeth, situé à la Mimerolle, commune des Tuffeaux, sur la route de Gennes à Saumur, au bord de la Loire.

Ce four contient 500 hectolitres ; il est muni d'angards où se trouvent des blutoirs, magasins, etc., et d'une maison d'habitation. Il existe autour 5 hectares environ de terre plantés en bois qui en font partie et dans lesquels se trouve de la pierre calcaire propre à la fabrication de la chaux qui est hydraulique.

2° Un autre four, situé aux Roches, commune de Gennes, sur le bord de la route n° 19 de Gennes à Doué-la-Fontaine, avec ses dépendances consistant en maison d'habitation, plusieurs angards, servitudes et 1 hectare 40 ares environ de terre, joignant en partie le four et dans lequel se trouve la pierre propre à la fabrication de la chaux qui est très-bonne à l'amendement des terres.

On vendra en même temps les chevaux servant à l'exploitation du four Sainte-Elisabeth.

Les personnes qui désireraient avoir de plus amples renseignements pourront s'adresser, avant le jour de la vente, au four Sainte-Elisabeth, à M. DUPORTAIL, commis de ce four ; à M. DUFOUR, notaire à Gennes ; à M. BAZILLE, propriétaire à Riou, près Saumur, et à M. de SAINT-PERN, propriétaire, rue Félix, 15, à Nantes. (581)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**VENTE**  
**D'EFFETS MILITAIRES**  
ET OBJETS RÉFORMÉS.

Le jeudi 27 décembre 1866, à midi, par le ministère du Receveur des Domaines de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères d'un grand nombre d'effets militaires hors de service et autres objets réformés.

La vente aura lieu dans l'ordre et dans les lieux suivants : 1° à l'École de cavalerie ; 2° à l'Hôpital ; 3° au Magasin de l'Arçonnerie ; 4° aux Subsistances militaires ; 5° à l'hôtel du Génie, rue de la Petite-Bilange.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.  
Le Receveur des Domaines, (583) PARISOT.

**A VENDRE**  
**UN COUPÉ LÉGER,**  
BIEN ROULANT,  
Presque neuf.  
S'adresser au bureau du journal.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**VENTE D'ISSUES.**

Samedi 15 décembre 1866, à deux heures et demie, en la salle des adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères, à l'extinction des feux, des issues à provenir, en 1867, des magasins de service de la place de Saumur.

**VIVRES.**

Braises, quantité approximative, 60 quintaux métriques.

Cendres, quantité approximative, 1 quintal métrique.

Balayures et croûtes de pain, quantité approximative, 1 quintal métrique.

**FOURRAGES.**

Criblure d'avoine, quantité approximative, 140 quintaux métriques.

Graines de foin, quantité approximative, 140 quintaux métriques.

Résidus de paille, quantité approximative, 170 quintaux métriques.

Fumier, quantité approximative, 2 mètres cubes.

Cinq pour cent en sus, pour frais d'adjudication, payables immédiatement.

Saumur, le 5 décembre 1866.  
Le Receveur des Domaines, (584) PARISOT.

Etude de M<sup>r</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE,

UNE MAISON DE MAITRE, située à la Chipaudière, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Avec ou sans le mobilier la garnissant.

**A AFFERMER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1867,

UNE MÉTAIRIE, nommée la Procure, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant 10 hectares.

Au 1<sup>er</sup> novembre 1869, on pourra ajouter 10 autres hectares.

S'adresser, pour traiter, à M. DE LAPRÉGÉOLIERE, propriétaire à Saint-Florent, ou audit M<sup>r</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE**  
En totalité ou par parties,

**UN TERRAIN PROPRE A BATIR,**

Situé au Pont-Fouchard,

Ayant façade sur la route impériale et sur l'ancienne route de Doué.

S'adresser à M<sup>r</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, ou à MM. GUICHARD frères.

**A CEDER DE SUITE**  
Pour cause de changement de commerce

**UN MAGASIN**

DE Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n° 11, à Châtellerault.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

**A VENDRE**  
**BEAUX PLANTS**  
DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE (10,000 pieds de 3 ans).

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École impériale de cavalerie de Saumur. (481)

**A LOUER**  
Pour la St-Jean prochaine

**UNE MAISON**

Avec jardin, remise à deux voitures et écurie à deux chevaux, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESENEAU. (586)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON,**

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. ADRIEN LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

**A VENDRE**

Un chien couchant, épagneul irlandais, 2 ans 1/2, bien dressé, et une chienne courante, double basset, 2 ans 1/2.

S'adresser au bureau du journal.

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1868,

Située place de la Bilange, occupée par M. Balazard, marchand quincaillier.

S'adresser à M<sup>ll</sup> GAUFFRETEAU.

**A LOUER**  
En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

**UNE MAISON**

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M<sup>me</sup> TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

**A LOUER**  
DE SUITE

**UNE MAISON,**

Rue de Bordeaux.

Occupée par M<sup>me</sup> CORDIER. (564)

Un chien courant, (hauteur moyenne) blanc, marqué de grandes taches noires, a été perdu à Saumur le 3 décembre courant. On est prié de le faire reconduire rue du Collège chez M. Busson, son propriétaire.

**ÉPILEPSIE ET NÉURALGIE**

Le spécifique le plus sûr, contre ces affections, est l'Élixir au Gallium Album de l'Ermitage, préparé par TAILLOTTE, pharmacien à Tain (Drôme). Sa notice, sur les maladies du système nerveux, est expédiée franco, sur demande.

Dépôt à Saumur, chez M. Gauthier, pharmacien ; à Angers, chez M. Aubert ; à Baugé, chez M. Després ; à Cholet, chez M. Enon, pharmaciens. (545)

**LA FÉODALITÉ**

ET

**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

**Memoire couronné par l'Académie de législation.**

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité ; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques ; — Vasselage militaire ; — Bénéfices ; — Colonat ; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité ; — Fiefs ; — Censives ; — Mainmortes ; — Mariage féodal ; — Bail féodal ; — Gardes noble et roturière ; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue ; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux ; — Directe royale universelle ; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

**LES CARTULAIRES ANGEVINS**

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 23 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir ; GRASSET, libraire, r. St-Jean ; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 7 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 65	»	»	69 75	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	93	»	»	98 10	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	470	3 75	»	468 75	»	1 25
Banque de France. . . . .	3610	»	»	3625	15	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1380	»	»	1381 25	1 25	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	580	»	»	580	»	»
Crédit Agricole. . . . .	603 75	»	1 25	605	1 25	»
Crédit Industriel. . . . .	635	5	»	635	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	585	»	3 75	582 50	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	877 50	»	2 50	875	»	2 50
Orléans (estampillé). . . . .	880	2 50	»	880	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1187 50	»	»	1182 50	»	5
Est. . . . .	533 75	»	1 25	535	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	900	»	2 50	900	»	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	582 50	»	2 50	583 50	1 25	»
Ouest. . . . .	565	»	2 50	566 25	1 25	»
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1592 50	»	2 50	1585	»	7 50
Canal de Suez. . . . .	375	1 25	»	373 75	»	1 25
Transatlantiques. . . . .	485	»	3 75	486 25	1 25	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	56 15	»	75	56 10	»	05
Autrichiens. . . . .	410	3 75	»	406 25	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	388 75	2 50	»	388 75	»	»
Victor-Emmanuel. . . . .	71 50	1 50	»	70	»	1 50
Romains. . . . .	65	»	»	65 50	»	50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	320	»	»	317 50	»	2 50
Saragosse. . . . .	137 50	»	2 50	137 50	»	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	32	»	»	32	»	»
Nord-Espagne. . . . .	117	»	25	115	»	2
Compagnie immobilière. . . . .	390	»	5	390	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	317	»	»	317 25	»	»
Orléans. . . . .	313	»	»	311 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	310 50	»	»	310 25	»	»
Ouest. . . . .	309 75	»	»	309 75	»	»
Midi. . . . .	309 25	»	»	309 50	»	»
Est. . . . .	307 50	»	»	306 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.